

eau en Seine-et-Marne

ACTIONS PRÉVENTIVES

SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2024



C'est la 19ème édition de la semaine pour les alternatives aux pesticides. À cette occasion, voici quelques conseils utiles pour tous les jardiniers. Se passer des pesticides sur les espaces publics est une volonté forte du Département de Seine-et-Marne, qui accompagne les collectivités vers le zéro pesticide depuis 2007.



Créé le: 11/03/2024

Une réglementation en évolution

Les pesticides sont dangereux pour l'environnement, mais aussi pour notre santé et celle de nos proches. Apprenons à nous en passer !

Depuis le 1er janvier 2019, **les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber.**

Cette interdiction, issue de la loi Labbé, concerne aussi les collectivités, qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

L'arrêté ministériel du 15 janvier 2021 vient étendre les interdictions d'utilisation de produits phytosanitaires fixés par la « Loi Labbé » à de nombreux autres espaces, publics ou privés. Ainsi, depuis le 1er juillet 2022 il interdit leur utilisation dans la plupart des lieux fréquentés par des personnes : les propriétés privées, l'hôtellerie, les cimetières, les jardins familiaux, les zones commerciales, les lieux de travail, les établissements scolaires et de santé, mais aussi la plupart des équipements sportifs (sauf certains terrains de grands jeux, les pistes

d'hippodromes, les terrains de tennis sur gazon, et les golfs, pour lesquels l'échéance est au 1er janvier 2025)...

Que faire dans son jardin ?

Jardiner au naturel, ce n'est pas simplement utiliser un produit d'origine naturelle à la place d'un produit de synthèse. C'est une autre façon d'aborder le jardinage, en faisant preuve de réflexion et de bon sens !

[Une enquête nationale menée en 2021](https://www.jardiner-autrement.fr/resultats-danalyse-de-lenquete-menee-en-2021-sur-limpact-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-labbe-sur-les-pratiques-des-jardiniers-amateurs/) (<https://www.jardiner-autrement.fr/resultats-danalyse-de-lenquete-menee-en-2021-sur-limpact-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-loi-labbe-sur-les-pratiques-des-jardiniers-amateurs/>) par la Société Nationale d'Horticulture de France par le biais de son pôle « Jardiner autrement » évalue l'impact de la loi Labbé sur les pratiques des jardiniers amateur.

ENQUÊTE NATIONALE "JARDINER AUTREMENT" 2021

93 %

des jardiniers interrogés

connaissaient la loi Labbé.

91 %

des jardiniers interrogés

étaient d'accord avec les évolutions données par la loi Labbé.

95 %

des jardiniers interrogés

n'utilisent pas de pesticides en 2021. En 2019, ils représentaient seulement 70% des jardiniers.

84 %

des ceux qui utilisaient des pesticides

n'en utilisent plus en 2021 à la suite de l'interdiction.



Vous souhaitez jardiner au naturel ? [Découvrez nos conseils !](#)

Réduction de pesticides dans les collectivités seine-et-marnaises



Trophée zéro-phyt'eau 2023, les représentants des communes participantes au Colisée de Meaux.
©CD77

Le Département a mis en place dès 2007, en partenariat avec l'association AQUI'Brie, un accompagnement des communes de Seine-et-Marne vers le zéro pesticide. Il récompense les collectivités ayant totalement arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) depuis au moins deux ans pour l'entretien de leurs espaces publics.

Les quantités de produits utilisés annuellement par les communes diminuent nettement : en 2023, entre l'étape de diagnostic et celle du suivi, 89 % des quantités de produits phytosanitaires ont été supprimées.

Le 22 septembre 2023, le Département de Seine-et-Marne a organisé la **11ème édition des Trophées « ZÉRO PHYT'Eau »** lors du Forum de l'Eau au Colisée de Meaux. **11 collectivités ont obtenu le Trophée ZERO PHYT'Eau** et se sont donc engagées à maintenir l'entretien de leurs espaces sans produit phytosanitaire (soit un total de 210 collectivités détentrices du Trophée).

96 %**des communes seine-et-marnaises**

sont engagées dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires et évaluées.

6 144 kg**de matières actives**

non utilisées sur l'ensemble du département.

79 %**des communes seine-et-marnaises**

ont arrêté toute utilisation de pesticides, soit 403 communes.

210**collectivités seine-et-marnaises**

sont détentrices du Trophée ZERO PHYT'Eau.

CONTENUS ASSOCIÉS

[Eco-gestes & jardinage au naturel](#)[10ème édition de la remise des Trophées ZÉRO PHYT'EAU](#)[Engagement des collectivités](#)[Extension de l'interdiction de l'usage des phytosanitaires à de nouveaux espace...](#)